Accessions
159. 821

Shelf No.
XG.3656.6

Barton Library.

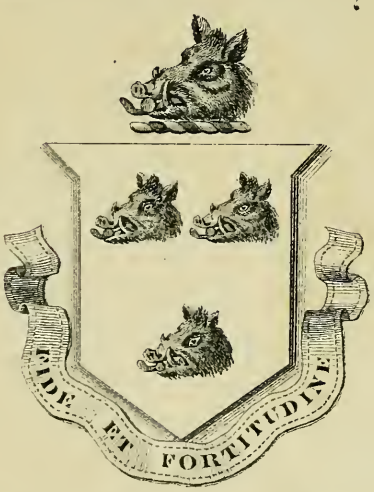

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May 1873.
Not to be taken from the Library.

304

PAMPHLETS.

French Revolution

1789.

Boston Library.

XG.5656.6

159.827
May 1873

POLICHINEL

ORATEUR

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Autant il faut de ſoins, d'égards & de prudence,
Pour ne pas diffamer l'honneur & l'innocence ;
Autant il faut d'ardeur, d'infléxibilité,
Pour déférer le traître à la ſociété.

A PARIS,

De l'Imprimerie de SALÉ, Directeur ordinaire des Marionettes de l'Aſſemblée Nationale.

1789.

POLICHINEL ORATEUR A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

POLICHINEL seul.

TURLUTUTU, tutu, turlututu... holà ! ho ! quelqu'un ici.... Compere !... que cent diables, mon compere ne répond pas. Suis-je donc seul ici ? avec qui donc partager ma joie & ma félicité ? Ma foi, la joie & le plaisir dont on jouit seul, sont une peine & un chagrin insupportables. Il n'y a point d'ennui au monde qui soit plus poignant, ni de douleur plus accablante; c'est pourquoi Dieu créa la femme pour partager avec l'homme le plaisir d'exister & de dominer sur toute la nature. Compere !.... Compere...

LE COMPERE.

Que veux-tu, Polichinel? — Ce que je veux, oh, oh, je vais te dire bien des choses, bien des choses.... je veux te consulter, approche.

LE COMPERE, POLICHINEL.

LE COMP. Eh bien, me voilà ! parle...

POL. Oh, que je ſuis content ! comme mon cœur treſſaille de joie !

LE COMP. Qu'as-tu donc qui te rende aujourd'hui ſi jovial, Seigneur Polichinel ?

POL. Ce que j'ai, tu me le demandes, c'eſt que.... tu ſais bien que j'étois député du Tiers-Etat de Bretagne, aux Comices de cet empire..... Tu ſais bien que j'avois été le principal Commissaire conciliateur entre les Tartuffes, les Marquis & le Tiers-Etat. Tu ſais comme diable je les arrangeai tous, & les forçai à ſe réunir dans la Salle des communes, maugré leurs dents, car je ſuis incorruptible, dà ! il n'y a ni penſions, ni dignités, ni titres, ni complimens, ni menaces qui me faſſent humer un profane encens, & trahir les intérêts de mes commettans; mais tu ne ſais pas que je ſuis nommé l'Orateur de l'Aſſemblée Nationale, que je vais monter ſur la tribune aux harangues, pour déclarer le ſentiment de mes Commettans ſur le fameux VETO ROYAL, comme je vais y démaſquer les traîtres ! comme je vais les faire trembler !....

LE COMP. Je le crois bien, car tu es honnête homme, & tu as l'eſprit & la figure de l'eſclave Phrygien, du ſage Eſope, mais ſur-tout ſache aimer & reſpecter ton maître.

POL. Oh, pour cela lui, cependant.... (amicus plato, ſed magis amica veritas.) Quoiqu'il en ſoit, Compere, je ſerai toujours attaché à mon bon maître, parce qu'il aime la vérité; mais je dévoilerai les ſcélérats qui la lui cachent, qui la lui dérobent, & qui, ſemblables à la Fontaine de CERON, noirciſſent à ſes yeux les actions les

plus belles & les plus vertueuſes. Je n'aurai d'égard que pour la vérité.

Le Comp. Je t'entends, mon ami, fait tout pour le mieux, comporte toi en bon, loyal & fidel ſujet, & en brave citoyen qui aime mieux périr que de pleurer ſur les ruines de la patrie ; mais ne t'emporte pas, car une bonne raiſon dite avec chaleur, avec humeur, avec emportement, ceſſe de paroître telle aux yeux de ceux qui ne jugent que par l'écorce, & qui condamnent par les formes, lorſqu'il ne le peuvent faire autrement ; mais d'une maniere ou d'autre, l'on commet l'injuſtice en lui prêtant les couleurs ſuperficielles de certaine formalités. Adieu, Seigneur Polichinel, l'honorable entre les plus honorables membres de l'Aſſemblée. Tonne contre les vices, mais épargne les perſonnes & déploie le foudre de ton éloquence, peur terraſſer avec des traits de lumieres & de patriotiſme, les mauvais patriotes. — Adieu, Compere, vous ſerez ſatisfait.

POLICHINEL ſeul.

L'on eſt certainement à plaindre, quand on eſt trop bon ; car trop de bonté & foibleſſe ſont ſynonimes, & celui qui eſt foible favoriſe, contre ſon gré, une multitude étonnante d'injuſtices, de vexations, d'iniquités, de cruautés, dont il n'a jamais connoiſſance, ou du moins on les couvre du voile & du prétexte de la juſtice, de la néceſſité & de la ſûreté publique, ainſi en évitant Charybde, il tombe en Sylla.

J'aime à me rappeller le beau dicton de Tacite. « Ce n'étoit pas, diſoit cet Hiſtorien, Tibere qui

» étoit le tyran, mais bien les Ariſtocrates, ſous ſon nom. C'eſt pourquoi Agrippa, le gendre d'Auguſte, vouloit bien obéir à un ſeul, à condition qu'il commandât deſpotiquement aux autres. Tous les Grands penſent & agiſſent comme ce Courtiſan.

L'on abuſe plus que jamais des termes, car liberté & eſclavage, deux choſes oppoſées autrefois ſont maintenant ſynonimes; il y a plus, c'eſt que ce qu'on appelle aujourd'hui liberté, dans le ſyſtême des repréſentans de la Commune de Paris, eſt le plus dur, le plus odieux eſclavage qui ait jamais exiſté de mémoire d'homme. Semblables à ce Seigneur, l'ami de Talaru, évêque de Coutances, qui diſoit qu'il falloit careſſer le Mâtin pour paſſer le village, les Repréſentans de la Commune careſſent ceux qu'ils craignent, ou dont ils ont beſoin; mais ils écraſent tous ceux qui n'ont pas la force de réclamer contre leurs injuſtices, parce qu'alors ils ſont aſſurés de l'impunité. On les voit tels que Caïphe ou le lâche Pilâte, dire qu'il vaut mieux ſacrifier un innocent ſans défenſes, que de ſouffrir qu'on doute un inſtant de l'autorité qu'ils viennent d'uſurper.

Dans l'inſtant où l'on s'occupe de la réforme du code criminel, ils ont la cruauté d'empêcher les innocens de voir leurs parens, leurs amis & des geoliers impitoyables, dignes miniſtres de nos modernes tyrans, mettent au ſecret de juſtice, & dans les oubliettes, les infortunés qui oſent ſe plaindre de leurs injuſtices. Tout procès criminel, aux termes des ordonnances, doit être jugé ſous peu de jours; parce que l'homme né libre, ne doit pas être privé de ſa liberté, s'il n'eſt convaincu

d'un crime capital; mais ces Repréſentans font tout le contraire; & par une manie inconcevable, ils ſoutiennent qu'un homme ne peut avoir d'exiſtence que par ſon diſtrict; & comme ce diſtrict n'eſt compoſé que de quelques citoyens riches qui refuſent d'y donner entrée à ceux qui ne ſont pas fortunés, il en réſulte que bientôt les huit dixiemes de la Nation ſeront les eſclaves d'un cinquieme; or ce régime eſt encore plus barbare que le régime féodal contre lequel on a tant crié.

Si quelqu'un a lieu de ſe plaindre des membres du diſtrict, & qu'il n'en ſoit pas membre lui-même, on ne ſignera pas ſa plainte. L'Hôtel de Ville ne l'écoutera pas; on le mettra en priſon proviſoirement; on défendra de le laiſſer parler à qui que ce ſoit; & il ſera écraſé impunément, comme cela eſt déja arrivé. On le volera impunément, on le frappera impunément, on le tuera impunément; car un homme qui n'a point d'exiſtence, eſt un homme mort; & comme on enleve aux huit dixiemes leur exiſtence d'une maniere factice, puiſqu'ils ne peuvent exiſter que par les diſtricts, & que les diſtricts s'arrogent le droit de refuſer cette exiſtence civile, en les excluant de leur ſein, il s'enſuit évidemment qu'on regarde comme morts ceux qui ne jouiſſent pas de cette exiſtence de diſtrict; ainſi il n'y a point d'injuſtice, ſelon eux, à enfermer dans le tombeau ceux qui ſont morts civilement. Ainſi l'on juge les bourſes & non les hommes, les fortunes & non les citoyens.

Je ſuis parvenu à réunir dans la ſalle des Communes les corps des Députés privilégiés; mais il s'en faut beaucoup que le patriotiſme ait réuni

leurs esprits. Leurs mauvaises intentions couvent sous une cendre trompeuse ; on les voit de tems en tems vouloir faire revivre des prétentions odieuses qu'ils avoient fait semblant d'abandonner. Ils sont prêts même à se battre, à heurter effrontément les sages opinions des bons patriotes ; & les amis de ces Aristocrates placés à l'hôtel de Ville, leur préparent les moyens de gouverner despotiquement dans la suite, lorsque l'Assemblée Nationale sera dissoute. Ils feignent, ces tyrans, d'accorder provisoirement la liberté aux citoyens, lorsqu'ils favorisent & dictent même clandestinement les infractions faites aux décrets provisoires sur la liberté des citoyens. Je sais que les chefs de l'Hôtel de Ville, & les chefs de la cabale s'entendent ensemble : c'est tout dire.

J'ai été fort aise de repasser dans mon esprit, tous ces piéges tendus à la crédulité des bons citoyens, parce que cela excitant ma trop juste indignation, va me donner du caractere, de l'énergie, & m'inspirer des expressions capables de confondre & d'attérer les mauvais patriotes, que l'on appelle improprement les honorables membres, tandis qu'ils sont l'opprobre, le déshonneur & le fléau de la nation, ainsi que du tiers des Membres de l'Assemblée Nationale attachés aux bons principes ; mais la Clochette sonne, il est temps de monter à la tribune.

POLICHINEL ORATEUR

Discours sur le VETO.

Je suis enchanté, Peres Circonscrits, de pouvoir faire entendre la voix de la patrie, dans vos cœurs

cœurs émus de différens intérêts. Je ſouhaite ardemment de concourir à rétablir l'harmonie qui auroit toujours dû régner dans cette auguſte Aſſemblée nationale, & à vous réunir ſous les drapeaux du patriotiſme, que pluſieurs d'entre vous ont lâchement déſerté. Je me trouverois fort heureux, ſi je pouvois contribuer par mes réflexions à vous faire oublier tous les intérêts divers qui agitent vos ames, pour ne plus vous occuper que du ſalut, que de l'intérêt de la patrie.

Avant de vous démaſquer quelques-uns des principaux traîtres qui ſont aſſis parmi vous, je vais vous faire part de mes obſervations ſur le VETO.

Je trouve étrange que l'on manœuvre ſourdement pour faire renvoyer la déciſion du VETO à la clôture de nos décrets, & je m'y oppoſe formellement au nom de mes Commettans, que vous devez reſpecter ou craindre, ſi la cabale parvenoit à réuſſir dans ſes artifices.

Pourquoi, Peres Circonſcrits, a-t-on fait jouer pluſieurs reſſorts pour éluder ou différer la déciſion de cette queſtion la plus importante de toutes, puiſque le VETO ABSOLU eſt préciſément la baſe & le fondement de toutes nos opérations ?

Quand l'Aſſemblée Nationale dureroit encore deux ans, qu'elle rendroit une multitude de ſages décrets, ſi le VETO ABSOLU étoit renvoyé à la fin, & qu'il fût admis; tout ce que nous aurions fait, ſeroit alors inutile, puiſque le VETO ABSOLU annulleroit tout. Il eſt donc urgent & proviſoire de décider cette queſtion ſur-le-champ, & de la faire homologuer & ſanctionner par le Souverain.

En vain la cabale a-t-elle ſuſcité quelque diſtrict pour demander le renvoi de cette importante queſtion; mes Commettans ne donneront jamais dans ce piége.

Pourquoi, Peres circonſcripts, a-t-on conſulté la ſeule ville de Paris, SUR LE VETO ABSOLU? C'eſt que la cabale ayant un plus grand nombre de partiſans à Paris que dans les provinces, puisque les cChefs des Diſtricts lui ſont dévoués, étoit sûre d'obtenir des ſentimens conformes à ſon opinion anti-patriotique.

Mais penſez-vous que toutes les provinces, que mes commettans, auſſi bon patriotes que forts & belliqueux ſont des zéros, dans la Monarchie, & qu'ils obéiront aveuglément à douze cens tyrans que vous avez placés à la tête des affaires de la Capitale, qu'ils s'en rendront les eſclaves bénévoles! Non, Peres circonſcrits, ils verſeront plutôt juſqu'à la derniere goutte de leur ſang.

Ils aimeroient mieux vivre ſous le Deſpote le plus cruel, mais unique, que d'être régentés par vos douze cens tirans; car au Deſpote le plus cruel, pourroit ſuccéder le plus humain des Souverains.

D'ailleurs, eſt-ce que vous croyez que nos provinces ne préféreroient pas notre BON ROI, notre ROI CITOYEN, à tous vos tyrans qui s'érigent non-ſeulement en Deſpotes, mais en Bourreaux? Est-ce que nous nous ſommes plaint du ROI? Non, nous ne nous ſommes plaint que de la tyrannie de ſes Miniſtres, & au lieu de quatre tyrans, vous nous en donnez des milliers; cela ne prendra pas, je vous le jure, foi de POLICHINEL.

Quant au VETO SUSPENSIF, il me paroît juſte,

ſi l'Aſſemblée nationale devient permanente, & ſe tient trois mois chaque année; la raiſon que j'en donne eſt ſimple & palpable.

L'intrigue, les cabales ont fait nommer les Députés. Le peuple n'étoit pas éclairé ſur leur conduite; la plupart ont trahi les droits de leur Commettants, comme Tronchet, Target, le Camus, la Fayette, Mounier, &c. &c. &c. d'autres ont fait & font éclater leur ambition & leur amour pour le deſpotiſme, comme l'Archevêque de Paris, l'Evêque de Coutance, celui de Langres, d'Autun, &c. &c. La Nation a été ſur le point de devenir la proie de ſes faux-freres, elle le ſait, en conſéquence les loix que nous devons rendre ne ſeront peut-être pas agréables à nos Commettans; il faudra donc les conſulter; il faudra donc qu'ils nomment d'autres Députés à la place de ceux dont ils ſeront mécontens; or, il eſt ſimple & naturel que la ſuppreſſion de ces loix demeure juſqu'à la prochaine Aſſemblée, qui ſera fixée par nous; en conſéquence le VETO SUSPENSIF peut & doit avoir lieu.

[La clochette ſonne, on rappelle Polichinel à l'ordre]. Le Marquis de la Fayette, l'Archevêque de Paris, l'Evêque de Coutance, &c. ſe plaignent de Polichinel, & ce dernier demande à être entendu, & à leur répliquer, par maniere de conférance, ce qui lui eſt accordé.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE. Mons Polichinel, vous êtes un drôle d'oſer inculper un homme comme moi, le héros de l'Amérique; en quoi ai-je manqué ?

POL. Tout doux, tout doux, à beau mentir qui vient de loin, M. le héros Américain. L'on ſait

que l'ambition, le mauvais état de vos affaires, & non l'amour de la liberté, vous fit prendre le bon parti dans le nouveau monde, parce que l'Anglois vous refusa du service.

L'on sait encore que vous avez donné quelqu'argent, pour profiter de l'aveugle enthousiasme du peuple, & vous faire nommer par vos partisans, les nobles, & par toute la cabale Aristocratique, pour la soustraire au châtiment mérité. L'on sait que votre nomination a été très-illégale.

L'on sait que les Parlemens & la Nation se se sont plaint de ce que les Ministres vouloient ériger la volonté unique du Souverain, en loi: c'est ce qui a occasionné la convocation des Etats-Généraux ; mais vous, Mons l'Américain, vous avez eu l'audace & l'effronterie de renchérir sur le Despotisme ministériel; car le Roi ne rendoit des loix que de L'AVIS DE SON CONSEIL, & vous avez osé publier dans votre Lettre, où vous feigniez de demander votre démission, que c'étoit parce que les citoyens n'avoient pas une pleine confiance [autant dire confiance aveugle] dans votre personne ; que contre VOTRE AVIS, on avoit puni M. Bertier, &c.

Il faut donc déférer à L'AVIS UNIQUE de Mons l'Américain, cet AVIS UNIQUE fera donc désormais la loi, qu'il soit sage ou non.

Votre AVIS a pu être juste, dans cette circonstance, soit ; mais vous n'en avez pas moins eu l'impudence de faire afficher que si les citoyens ne déféroient pas à VOTRE AVIS, vous ne vouliez pas leur commander. Tout Juge doit prononcer avec l'AVIS de l'assistance ; le Roi prononce de l'AVIS de son Conseil, mais Mons la Fayette

affiche son infaillibilité, son despotisme, son mépris pour ceux qui l'environnent, puisqu'il ne daigne pas les consulter & dire de mon AVIS & de CELUI du Comité, &c. &c. L'on fait un crime au Roi de vouloir ériger en loi l'AVIS de son Conseil, mais les Badauts applaudissent à un petit citoyen qui veut ériger son AVIS SEUL, en loi.

Voilà déjà son despotisme marqué, ainsi que son mépris hautain pour ceux qui l'environnent; passons aux moyens qu'il emploie pour soutenir son despotisme : les voici : Mons l'Américain a établi Chefs des districts ou Officiers généraux, les Chefs des Mouchards, & il a distribué les quarante mille espions de Police, cette vile engeance, cette vermine odieuse, dans tous les districts, de maniere que les Citoyens vertueux qui sont enrégistrés dans les districts, sont surveillés par ces honteux émissaires qu'ils ne connoissent pas, & qui sont les instrumens du despotisme le plus dur du héros de la prétendue liberté.

Le marquis de la Fayette voulut répliquer; mais rappellé à l'ordre, parut ensuite l'Archevêque.

L'ARC. Pourquoi Mons Polichinel a-t-il insulté ma grandeur?

POL. Dis plutôt ta bassesse, race de vipere. C'est toi infâme hypocrite qui as trompé le Roi, qui as fait chasser les vertueux Ministres. Souviens-toi que Madame TIQUET ne fut condamnée à mort, que parce qu'elle avoit machiné, quatre ans auparavant, la mort de son époux, quoiqu'elle s'en fut répentie, & que l'effet ne s'en fut point ensuivi. Louis XIV voulut lui accorder sa grace, & l'un de tes prédécesseurs fut se jetter aux genoux du Roi, pour révoquer cette grace. L'ordonnance de Blois rendue aux

Etats généraux fut donc suivie, & Madame Tiquet, malgré son repentir, fut exécutée, & toi, mons l'archevêque, ton horrible conseil a été suivi de l'exécution; & non-seulement tu as ta grace; mais tu es encore appellé pour être le régénérateur de la France ; c'est plutôt le régénérateur du crime & de l'infamie. A qui as-tu fait du bien, je te prie? à ton frere le Baron, à ta famille, à qui tu donne le bien des pauvres, pour entretenir le vice, à l'abbé Beauvais, ce fils d'un paysan de Tourlaiville, que tu as fait l'agent de ton hypocrisie, parce que tu savois que sa bassesse & ses criminelles complaisances pour les illustres débauchés, l'avoient fait nommer évêque de Senez. A qui as-tu fait du bien? à des B... des infames que tu as fait entrer dans des Communautés que tu régarde sans doute comme l'asyle de la B... [La clochette sonne, & paroît alors l'évêque de Coutances].

Talaru. Qui t'a rendu si hardi, Polichinel, d'oser m'insulter?

Pol. Finissez donc, Mons le Prélat, est-ce parce que vous avez été capitaine de Dragons, que vous croyez nous faire peur? Allez, allez vous mercuriser & guérir ce chancre libertin que vous avez attrappé autrefois chez la... Vous m'entendez. Ne soyez par si fier, parce que votre belle-sœur a eu l'esprit de soustraire aux recherches, ces bleds, &c. avant la visite. Allez Polichinel est instruit de tout, & veut bien vous épargner.

[La clochette sonne.

L'abbé MAURY, POLICHINEL.

Mau. Sachez, Polichinel, que vous devez respecter mes amis, eussent-ils tort?

POL. Toujours des Prêtres, des Abbés, en vérité je n'y tiens pas. Les ecclésiastiques écartent de leurs Assemblées, de leurs Sinodes les laïcs, & nous avons l'imbécillité de les admettre dans nos Assemblées . . . . . Mons Mauri l'on sait qui vous êtes, que la perversité de vos sentimens tend à la ruine de la patrie; je ne vous en dirai pas davantage. Vous êtes pire que l'abbé Fauchet votre ami; car il parle divinement de la liberté qu'il sert si mal, & à laquelle il donne de fréquentes atteintes, ainsi Peres Circonscripts, je demande que l'on s'occupe du VETO ABSOLU en premier lieu, & ensuite qu'on rende un décret qui déclare l'état ecclésiastique incompatible avec nos assemblées, & que le Clergé soit exclu pour toujours des fonctions; charges & honneurs publics qui peuvent compéter & appartenir aux Laïcs, sinon mon confrere Chapellier & moi en instruirons nos Commettans.